

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1955

Edition PDF du 21 mai 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1954 du 7 mai 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

Si le Conseil fédéral parlait en son nom (André Gavillet)

Le programme de législature: plus proluxe que politique

Donner la parole au peuple, oui, mais lorsqu'il la demande! (Alex Dépraz)

Votation du 17 juin: l'initiative de l'ASIN aurait pour seule conséquence une multiplication des scrutins sans intérêt

Quand les pharmaceutiques jouent au malade imaginaire (Jean-Daniel Delley)

L'incommensurable culot et l'insupportable influence des fabricants de médicaments

Crise financière: le règne (annoncé?) de la ploutocratie (Jean-Pierre Ghelfi)

La concentration des richesses transforme le fonctionnement des sociétés démocratiques

Prévenir vaut mieux que prédire (Jean-Daniel Delley)

Science: il ne suffit pas qu'un projet se veuille ambitieux et séduisant pour justifier l'investissement

L'ombre du père (Catherine Dubuis)

Alexandre Voisard, «Le Poète coupé en deux, Un roman à bâtons rompus», Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2012

Si le Conseil fédéral parlait en son nom

André Gavillet • 20 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20587>

Le programme de législature: plus prolifique que politique

Le programme de législature, c'est une revue de printemps, un époussetage, une feuille de route. L'exercice se fait tous les quatre ans. Qu'est-ce qui a été mené à bien dans la législature écoulée (2007-2011)? Quels projets pour celle qui commence (2011-2015)?

Le *Message*⁵ du Conseil fédéral est daté du 20 janvier 2012. Personne ne croit qu'en un mois il ait fait rédiger et qu'il ait en collègue discuté des propositions neuves et des priorités. Le Conseil fédéral fait l'éloge de cette continuité qu'assure l'administration. Il ne croit pas à un régime d'alternance. Mais alors le programme de législature est-il un outil prospectif ou un choix politique?

Programme minimum

Dans les années 60, DP participait déjà à ce débat, l'exigence d'un programme commun aux partis gouvernementaux fut lancée notamment par quelques intellectuels (ce terme est en politique suisse connoté péjorativement), en majorité de gauche.

Paradoxalement, ce fut l'effet de la formule magique par laquelle le parti socialiste obtenait une représentation à

l'exécutif égale aux autres partis gouvernementaux. Pourquoi ne pas se contenter de ce succès? La réponse était simple. Les partis de droite pouvaient facilement minoriser les socialistes, les tenir à l'écart des centres de décision où l'USAM et le Vorort avaient leur carte d'entrée. Pourquoi les socialistes étaient-ils prédestinés à diriger les affaires étrangères, même si certains et certaine d'entre eux y firent un travail efficace (ouverture vers les pays arabes, approches onusiennes, tentative de donner du poids au Traité d'Helsinki). Enfin, gouverner à quatre partis impliquait des échanges, des concessions réciproques.

Le programme même ne vit jamais le jour parce que le Parti socialiste ne disposait d'aucun moyen de pression. Certes, il pouvait toujours mettre en jeu sa participation au gouvernement. Mais qui brandit de telles menaces prend le risque de se voir répondre que, libre à lui, on ne le retient pas. Lorsque le jeu ne fut plus théorique, mais brutal lors de la pénible non-élection de Lilian Uchtenhagen et de Christiane Brunner, le PS montra les limites de sa prise de risque.

Autres tentatives

Certains songèrent (le *CRIS*⁶,

Centre pour la réforme des institutions suisses) à placer les discussions gouvernementales en amont entre les états-majors des partis et l'Assemblée fédérale. Mais celle-ci tient à choisir, un à un, les membres du gouvernement. Elle se délecte d'un choix individuel qui lui permet d'exprimer simultanément ses convictions (ou ses tactiques partisans) et ses affinités.

Mais, pendant ce temps, l'administration et ses chefs de file travaillaient. Ils comprirent que les programmes ont plus d'effets que les rapports de gestion. Les programmes de législature feraient connaître leurs projets et, s'ils étaient cités et évalués par le Parlement, ils prendraient une autre dimension : celle d'un projet d'intérêt national.

L'incident de 2004 ne renversa pas cette tendance. On rappelle que le gouvernement avait voulu attacher le Parlement à son programme. Mais au Conseil national, le cumul des non du PS et de l'UDC fit rejeter le document. Ni casse ni dégâts. Le programme n'impliquait aucune contrainte légale. Son refus n'ouvrait aucune crise gouvernementale. On renonça simplement pour les prochaines moutures au vote final.

2011

Le Conseil fédéral s'est voulu généreux: il signe un pavé de 150 pages, il recourt aux données de l'état-major chargé des *Perspectives statistiques (2010-2025)*; il analyse l'état de la Confédération, multiplie les tableaux du budget et les relevés de la planification.

De plus, il se choisit ou feint de se choisir une méthode. Selon un schéma philosophique classique qui veut que l'on parte de valeurs reconnues pour leur donner corps et réalité par l'action. Ainsi, le Conseil fédéral a choisi six *Lignes directrices* qui permettent de donner sens à des *Objectifs concrets* (26).

Exemple (ont été choisis la ligne 1 et l'objectif 3).

Ligne directrice 1: *La place économique suisse est attrayante, concurrentielle, et se signale par un budget fédéral sain et des institutions étatiques efficaces.*

Objectif 3: *La stabilité de la place financière et son attrait sont garantis.*

Et lorsqu'on décrit, comme le

fait le Conseil fédéral en introduction, le bouleversement des structures mondiales et européennes, lorsqu'on en cite les contrecoups que subira la Suisse, les phrases sont bien creuses pour ce thème politique sur lequel il entend faire porter toute son attention au-delà des années à venir. Qu'on en juge:

«Créer et promouvoir les conditions générales propres à l'épanouissement durable d'une société moderne et d'une économie compétitive tout en respectant l'environnement naturel indispensable à cet épanouissement».

Qui parle

L'utilité d'un tel *Message* – dont on mesure l'effort et le travail qu'il représente, sans parler de la journée de délibération que le Conseil national lui a consacrée – c'est de documenter et de clarifier. Pour cela, première condition, il faut que l'on sache qui parle: le Conseil fédéral ou son administration.

L'administration doit documenter. Elle n'a pas besoin d'échafaudages philosophiques. Elle

recherche plutôt des indicateurs qui mesurent efficacement son action. Elle doit particulièrement fournir les données utiles pour qu'on comprenne les choix du gouvernement.

Quant au Conseil fédéral, on souhaiterait qu'il parle avec sa voix, sans fioriture, sans recourir aux infinitifs impératifs, «*créer*», «*promouvoir*». Il doit communiquer pour une part ses inquiétudes. Comment il entend les surmonter et, la politique étant un destin commun, les partager avec le Parlement, les cantons et le peuple.

En fait il ne s'agit plus de programme, ni de la manière dont sera composé le panier à provisions. La responsabilité du gouvernement est de donner au pays une ambition: repositionnement de la Suisse en Europe, ou mutation écologique, ou lutte contre l'aggravation de la pauvreté. Que le Conseil fédéral prenne les risques du choix, sans langue de bois, sans cryptage. Après un large débat, il appartiendra à l'Assemblée fédérale de ratifier ce choix. Un vote devrait exprimer sa confiance.

Donner la parole au peuple, oui, mais lorsqu'il la demande!

Alex Dépraz • 21 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20598>

Votation du 17 juin: l'initiative de l'ASIN aurait pour seule conséquence une multiplication des scrutins sans intérêt

L'initiative de l'ASIN sur les traités internationaux² donne en partie lieu à un faux débat. De manière habile, ses partisans pointent du doigt l'influence croissante des traités internationaux sur l'ordre juridique interne de la Suisse.

Ce phénomène est incontestable. La mondialisation de l'économie entraîne des relations plus étroites entre les Etats. La Suisse est membre de plusieurs organisations internationales – tels le Conseil de l'Europe ou l'Organisation des Nations Unies – dont l'une des activités majeures est l'élaboration de nouveaux accords internationaux. Enfin, la Confédération ne participe pas à un espace juridique européen commun par le biais de l'UE ou de l'EEE, ce qui la contraint à régler ses relations étroites avec les pays qui l'entourent par des kyrielles d'accords.

Sur un plan démocratique, il n'y a pas de raison que ces traités internationaux échappent au contrôle du

Parlement et – cas échéant – à celui du peuple. Rien ne justifie de priver le souverain et ses représentants de leurs prérogatives sauf s'il a choisi lui-même de les déléguer. Le Conseil fédéral l'a appris à ses dépens lorsqu'il a de manière choquante passé par-dessus le Parlement pour régler avec les Etats-Unis le différend fiscal concernant les clients d'UBS.

Mais, comment déterminer quels traités internationaux doivent être ratifiés par le Parlement, voire faire l'objet d'un vote populaire? La question n'est pas nouvelle. Le cercle des accords internationaux qui doivent être ratifiés par le Parlement et qui peuvent, et dans certains cas doivent, être soumis au peuple s'est considérablement élargi ces dernières décennies. En 1977, une révision constitutionnelle a notamment étendu le référendum facultatif à tous les traités internationaux «entraînant une unification multilatérale du droit» et a introduit le référendum obligatoire pour l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales. Depuis 2003 et la réforme des droits populaires adoptée après la nouvelle Constitution, l'article

141³ prévoit que tous les traités internationaux qui contiennent des dispositions d'importance équivalente à celles d'une loi fédérale doivent être soumis au référendum facultatif.

Le droit constitutionnel autrefois déficient a donc été corrigé. On ne peut plus prétendre que le droit international s'appliquant à la Suisse est négocié dans des salons bruxellois à l'abri du contrôle du Parlement et du peuple. Si la ratification d'un traité international est politiquement contestée, les opposants peuvent déjà la soumettre au peuple s'ils récoltent les signatures nécessaires. Ainsi, toutes les récentes conventions de double imposition signées par la Suisse qui élargissent la notion d'entraide sont sujettes au référendum facultatif. Le contrôle démocratique existe donc bel et bien: que cet instrument n'ait été que peu utilisé – pas plus d'une dizaine de fois depuis 1977 – démontre que la politique internationale de la Suisse est peut être plus consensuelle que ne veut le faire croire l'ASIN.

L'adoption de l'initiative n'aurait d'ailleurs aucune conséquence sur le cercle des traités internationaux pouvant être soumis au vote

populaire. Elle ne ferait que décréter pour certains d'entre eux un vote obligatoire là où il n'est actuellement que facultatif. En droit interne, c'est un critère formel qui détermine le type de contrôle populaire dont une norme fait l'objet: les révisions de la Constitution sont toutes soumises au vote à la double majorité (référendum obligatoire) tandis que les révisions de la loi ne sont soumises au souverain que si 50'000 signatures sont recueillies (référendum facultatif). Cette hiérarchie formelle n'est pas toujours équivalente à l'importance matérielle de la question: le peuple et les cantons se sont par exemple prononcés sur la question de la suppression de l'approbation de la création d'évêchés⁴, qui figurait dans la Constitution et donc soumise au référendum

obligatoire, mais pas sur le nouveau Code pénal, de rang législatif et donc seulement sujet au référendum facultatif, lequel n'avait pas été demandé.

Certains cantons ont dans l'histoire passablement étendu le champ d'application du référendum obligatoire en soumettant d'office au vote certaines lois ou certaines dépenses décidées par le Parlement. Ces expériences se sont souvent soldées par des déceptions. En effet, l'extension du référendum obligatoire multiplie le nombre des objets soumis au vote qui sont dépourvus d'enjeux et de contestations politiques. Au final, la démocratie semi-directe n'en sort pas gagnante. Ainsi, le constituant vaudois de 2003 avait supprimé le référendum financier obligatoire réintroduit

quelques années auparavant après que quelques votations aient enregistré des participations misérables. La suppression du vote obligatoire sur les dépenses n'a pas empêché les citoyens vaudois de refuser en 2008 le crédit d'étude pour le très contesté Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive, le référendum ayant sans peine récolté les signatures nécessaires.

Si elle était adoptée le 17 juin, l'initiative de l'ASIN aurait pour principal effet de provoquer des scrutins supplémentaires sur des textes ne souffrant aucune contestation politique. Loin d'améliorer le contrôle démocratique sur les traités internationaux, elle risque de désintéresser le peuple de ses compétences. Donner la parole au peuple, oui, mais lorsqu'il la demande!

Quand les pharmaceutiques jouent au malade imaginaire

Jean-Daniel Delley • 12 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20543>

L'incommensurable culot et l'insupportable influence des fabricants de médicaments

Le Conseil fédéral annonce une baisse du prix des médicaments. Une baisse qui reste modeste si l'on considère l'affaiblissement de l'euro. Ce qui n'empêche pas

les pharmaceutiques de geindre, de menacer et de travailler au corps les parlementaires.

En mars dernier, le nouveau responsable de la santé publique, Alain Berset, annonçait une baisse du prix des médicaments remboursés par l'assurance de base, grâce

à une modification du taux de change de référence face à l'euro. Au total, le Conseil fédéral en attend des économies de 240 millions de francs par an pour les trois prochaines années. Les médias¹³ ont salué une décision favorable aux assurés. A tort, relève Urs P. Gasche, journaliste

animateur du site *Infosperber* et représentant des patients et des assurés au sein de la commission fédérale des médicaments.

Gasche rappelle¹⁴ tout d'abord le droit en vigueur. Chaque année, les prix du tiers des médicaments remboursés sont comparés à ceux en vigueur en Allemagne, en Autriche, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et au Danemark. La moyenne des prix fixés par ces pays, majorée de 3%, est imposée comme plafond pour le marché suisse. Les prix actuellement en vigueur ont été déterminés sur la base d'un taux de change de 1,56 franc pour un euro. Or au cours des douze derniers mois, l'euro s'est déprécié de 20% et ne vaut plus que 1,23 franc. L'industrie pharmaceutique a exigé un taux de change de 1,40 franc, arguant de la cherté du franc qui pénaliserait ses exportations. Le Conseil fédéral a résisté, mais le taux de change adopté – 1,29 franc – est encore supérieur de 5% à celui que le droit en vigueur aurait permis.

L'économie annoncée constitue en réalité un surcoût par rapport à une application rigoureuse de l'ordonnance en vigueur.

Pour apprécier à leur juste mesure les récriminations de l'industrie pharmaceutique, il faut rappeler deux choses.

Tout d'abord, plus des deux tiers des médicaments remboursés en Suisse sont importés. Et seul 1,5% des médicaments fabriqués en Suisse sont consommés dans le pays. Contrairement à ce que prétendent les pharmas helvétiques, les places de travail en Suisse ne sont pas en jeu. Par contre, en supportant un taux de change irréal, les assurés suisses subventionnent des entreprises à l'étranger. Rudolf Strahm (*Tages-Anzeiger* du 8 mai) a calculé que ces dernières ont engrangé un demi-milliard de francs par le biais de ce taux de change.

De plus, le prix du deuxième tiers des médicaments restera fixé en 2013 encore sur la base d'un taux de change de 1,55 franc; et le troisième tiers bénéficiera de

ce traitement de faveur jusqu'à la fin de 2014, soit un gain de change estimé à plus d'un milliard. Un gain insuffisant pour l'industrie pharmaceutique qui menace de recourir contre chacune des milliers de décisions de l'Office fédéral de la santé publique relatives aux prix des médicaments.

Ces faits ne semblent pas impressionner la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Par voie de motion¹⁵, elle enjoint le Conseil fédéral de renégocier le prix des médicaments pour tenir compte des difficultés de l'industrie pharmaceutique. On connaît l'influence de cette dernière sur les parlementaires bourgeois. Rappelons-nous l'exception aux importations parallèles¹⁶ concédée à cette branche par le Parlement.

Il serait intéressant de connaître l'ampleur du soutien financier accordé par les entreprises pharmaceutiques aux partis qui se réclament du libéralisme et le pratiquent à la carte.

Crise financière: le règne (annoncé?) de la ploutocratie

Jean-Pierre Ghelfi • 16 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20568>

La concentration des richesses transforme le

fonctionnement des sociétés démocratiques

On sait que les crises financières ont des durées de

vie (nettement) supérieures à celles des crises économiques «*habituelles*». A cet égard, le livre de référence est celui de Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff *Cette fois, c'est différent; huit siècles de folie financière* (éd Pearson, 2010).

Nous en sommes à la cinquième année de cette crise, dont les premières manifestations remontent à l'été 2007, et le bout du tunnel n'est encore pas en vue.

La crise grecque ne cesse de rebondir. Il est aléatoire d'en prévoir les conséquences sur l'euro, les banques, les dettes publiques et sur le comportement des marchés financiers. Le gouvernement espagnol a dû se résoudre à nationaliser la quatrième banque du pays. Les rendements des grands établissements bancaires restent médiocres, quand ils ne continuent pas de se dégrader (par exemple, le cours de l'action UBS ne se situe guère au-dessus de 10 francs depuis quatre ans et celui de Credit Suisse, environ 20 francs, atteint son plancher depuis neuf ans). Les grandes banques sont engagées dans une politique de réduction de leur bilan pour se conformer aux nouvelles exigences fixées dans le cadre des accords internationaux dits de Bâle III (en gros: davantage de fonds propres pour améliorer la couverture de leurs risques). Cette politique (de

réduction du bilan) ne dit rien de bon quant à leur volonté et leur capacité d'accorder des crédits aux entreprises.

Il est possible, évidemment, de considérer qu'il est plutôt sain que les banques ne fassent plus des profits mirifiques. Certains auteurs pensent qu'il serait souhaitable que le métier de banquier redevienne ennuyeux (DP 1937⁹), comme il le fut avant les «*grandes innovations financières*» de ces deux dernières décennies – avec les conséquences que l'on connaît. Ou, au moins, il faudrait, en séparant banques de prêts et banques d'investissements, que celles qui veulent poursuivre leurs activités dans «*l'innovation financière*» ne soient plus couvertes par une quelconque forme de garantie étatique. Ces considérations n'aident toutefois pas à comprendre les raisons pour lesquelles l'actuelle crise financière a pris une telle ampleur et pourquoi elle paraît durer encore plus longtemps que les précédentes, telles qu'elles ont été analysées dans l'ouvrage cité plus haut.

En 2007 comme en 1929

Quelques auteurs, surtout américains, ont cherché à savoir s'il y avait un lien entre la concentration de richesses et ladite crise financière (voir *The Economist*¹⁰ du 17 mars). Leurs travaux portent sur les Etats-Unis et ne sont peut-être pas généralisables,

sans examen supplémentaire, du fait que les inégalités de revenus y sont sensiblement plus marquées que dans les pays européens. On ajoutera qu'une corrélation n'est pas (nécessairement) une causalité. Les éléments mis en évidence n'en sont pas moins intéressants.

Par exemple, les inégalités s'étaient fortement accrues dans les années vingt (avant la «*grande crise*»). Elles ont atteint leur plus haut niveau en 2007: 1% des gens les mieux payés ont reçu 23,5% de l'ensemble des revenus distribués, ce qui représente la part la plus élevée depuis 1929. Se pourrait-il aussi que le style de vie adoptée par les 20% de la population la plus aisée percole sur les comportements des 80% restant de la population? En particulier sous la forme d'un recours toujours plus fréquent à l'emprunt et à l'endettement pour s'offrir un train de vie certes au-dessus de leurs moyens, mais qui les rapproche de celui des plus aisés? Les régions (des Etats-Unis) les plus inégalitaires sont aussi celles où les parlements ont le plus facilement réduits les normes pour emprunter et accéder à la propriété immobilière. Dès le début du nouveau siècle, le gouvernement fédéral américain a réduit les exigences imposées antérieurement aux deux grandes agences publiques (Fannie May et Freddy Mac) pour accepter des prêts immobiliers toujours plus élevés et avec des garanties

réduites.

De même, sur la période de 1973 à 2005, on observe une évolution parallèle entre la mondialisation de la finance, la hausse de l'endettement public et un accroissement des inégalités. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les inégalités créent une pression sur les gouvernements pour augmenter les processus de redistribution (filet social) dont les coûts sont partiellement financés par l'emprunt.

La concentration des richesses dans les mains d'un petit nombre de personnes a évidemment aussi des incidences sur la vie politique. En effet, les 10% les plus riches ou même les privilégiés du centile supérieur ont des intérêts considérables à défendre, en particulier pour éviter que le système qui les a si bien servis ne soit modifié. Nous avons déjà évoqué le développement des «*super PACs*» américains qui favorisent les donations illimitées aux candidats (DP 1942¹¹). A ce jeu, celles et ceux du parti républicain sont nettement en *pole position*. Chez nous, on peut penser aux nombreux millionnaires qui financent l'UDC, directement ou par fondation interposée.

Comme une drogue

La manière extravagante avec laquelle le secteur financier est parvenu à accumuler des richesses au cours des deux dernières décennies l'incite

évidemment à s'opposer à toute réforme, ou à en limiter la portée, ou bien à faire sienne la formule de l'écrivain Giuseppe Tomasi di Lampedusa: «*si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change*». Il y parvient d'ailleurs avec un certain succès. Les présidents Bush Jr et Obama ont été et sont toujours très (trop) bien entourés par des anciens de Goldman Sachs, le fleuron de la banque d'affaires américaines (dont on sait que les employés parvenaient, simultanément, à offrir à leurs clients des produits dérivés tout en spéculant à la baisse sur ces derniers qu'ils savaient être «*toxiques*»!) Ainsi, en dépit de la crise financière majeure que nous connaissons, peu de progrès ont été fait, au niveau international, pour éviter sa répétition. Les milieux financiers ont internalisé leurs profits tout en parvenant à externaliser leurs pertes sur la collectivité.

A n'en pas douter, ils vivent, de leur point de vue, dans le meilleur des mondes possibles. Toute modification serait ainsi ressentie comme une régression. Toutefois la messe n'est peut-être pas encore entièrement dite. La perte de 2,3 milliards¹² de dollars annoncée tout récemment par la banque JP Morgan Chase, consécutive à des défauts dans la surveillance des risques, montre une nouvelle fois que les grandes banques ne peuvent s'empêcher de

continuer de faire joujou avec des produit dérivés dont elles ne maîtrisent, quoi qu'elles disent, de loin pas tous les risques. Ces produits sont pourtant potentiellement tellement profitables qu'elles ne veulent pas y renoncer. Exactement comme une drogue.

La seule vraie innovation: le bancomat

Et à quoi les prétendues innovations financières ont-elles servis? Paul Volcker, ancien président de la banque centrale américaine (FED) avait douché un auditoire de banquiers en disant, comme le rappelle le blog cité ci-dessus, que la seule invention significative des trente dernières années avait été le bancomat, et qu'il s'interrogeait toujours sur l'utilité économique des autres innovations financières, à part celle d'avoir considérablement enrichi ceux qui les avaient conçues.

De plus la manière dont la finance draine et concentre d'énormes richesses a pour effet d'attirer en nombre les nouvelles élites qui sortent des meilleures facultés scientifiques. La France, il y a quelques années encore, tirait gloire du fait que les premiers de classe sortis de ses grandes écoles étaient très recherchés sur les places financières de Londres et de New York. On peut au moins se poser la question de savoir si cette évolution est

vraiment favorable au développement des sociétés humaines en général. Et penser que c'est pour le moins douteux!

Les inégalités de revenus et leur accentuation au cours

des dernières décennies ne soulèvent donc pas seulement des questions de statistique (la mesure des dites inégalités) et de morale (la légitimité que certains gagnent quasi infiniment plus que d'autres).

Elles interrogent sur l'évolution de nos sociétés démocratiques qui deviennent plutocratiques, et où la prise de risques toujours plus grands pour gagner toujours plus favorise leur instabilité.

Prévenir vaut mieux que prédire

Jean-Daniel Delley • 9 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20537>

Science: il ne suffit pas qu'un projet se veuille ambitieux et séduisant pour justifier l'investissement

L'ordinateur deviendra-t-il la nouvelle Pythie¹⁷ ? Un projet à un milliard d'euros ambitionne de prévoir les évolutions – économiques, sociales, politiques, militaires, environnementales notamment – de notre planète. Un simulateur du monde en quelque sorte. Et si nous nous engageons plutôt à prévenir les crises dont nous ne connaissons que trop bien les causes?

Le projet intitulé FuturICT¹⁸ - ICT pour technologies de l'information et de la communication – est copiloté par Dirk Helbing, un physicien de l'Ecole polytechnique de Zurich, spécialiste des systèmes complexes. FuturICT regroupe des dizaines d'instituts universitaires de par le monde qui, tels des

capteurs, vont enregistrer en temps réel toutes les données disponibles grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, traces numériques des achats, localisations par les téléphones portables, statistiques,...).

Ces données alimenteront des modèles de fonctionnement de l'économie, de la finance, de la santé, de l'environnement naturel, des conflits, entre autres, dont nous pourrions observer l'évolution. Et, à partir de ces observations, tenter de faire des prévisions de manière, le cas échéant, à éviter ou atténuer une crise.

La démarche consiste à opérer des simulations à grande échelle grâce à la puissance de superordinateurs capable de digérer une avalanche de données de tous genres.

Dirk Helbing a étudié les mouvements de foule (La Mecque, le métro londonien, une autoroute saturée) et en

a tiré des enseignements utiles pour leur gestion. Mais passer de phénomènes circonscrits et peu complexes au fonctionnement de l'économie, aux conflits sociaux par exemple, représente un véritable saut quantique. Un saut d'autant plus risqué que la qualité des informations récoltées n'est pas assurée, le contrôle des multiples sources dont elles proviennent n'étant pas possible.

Ce désir de prévoir des évolutions et de désamorcer éventuellement leurs conséquences fâcheuses est louable. Mais l'immense et coûteuse machinerie mise en oeuvre pour ce faire occulte le fait que nous connaissons déjà les moyens de répondre aux principaux défis auxquels est confrontée la planète. Que ce soit la faim, l'instabilité économique que provoque la spéculation financière, la raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique, des solutions existent pour affronter ces problèmes. Au

lieu d'investir pour en prévoir les évolutions, il serait plus efficace d'agir dès

maintenant pour en éradiquer les causes.

L'ordinateur ne remplacera pas la volonté politique.

L'ombre du père

Catherine Dubuis • 18 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20575>

Alexandre Voisard, «Le Poète coupé en deux, Un roman à bâtons rompus», Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2012

En 2004, Alexandre Voisard publie *Le Mot musique ou l'Enfance d'un poète*⁷, beau récit tout entier dédié à la figure du père, que l'écrivain ne cesse de regretter d'avoir déçu et peiné durant son enfance et son adolescence. Regret poignant qui est, à bien des égards, à la source de son œuvre. Comment racheter en effet ce manque, cette défection, ce rejet des valeurs du père, et en particulier de la musique, si ce n'est en modulant une autre espèce de musique, celle de l'écriture? Ainsi, toute l'œuvre de Voisard apparaît comme une entreprise de rachat de ce manque qui reste malgré tout inexpiable.

Et le dernier livre publié procède bien de la même manière. *Le poète coupé en deux*⁸, ce n'est pas seulement, comme le raconte Voisard dans un texte liminaire, l'exclamation d'une masseuse en apercevant la longue cicatrice qui barre l'abdomen du poète: «Mais

on vous a coupé en deux!». *Le poète coupé en deux* (intitulé qui rappelle ceux d'Italo Calvino), c'est aussi cet homme écartelé entre l'admiration qu'il voue, enfant, à son père, et son brûlant désir d'indépendance. C'est le hiatus entre les conventions familiales et sa folie personnelle; entre le père et la poésie; la fidélité à la lignée et les multiples trahisons, si tentantes qu'on ne peut qu'y céder; c'est la tension perpétuelle entre la mémoire des ancêtres et l'oubli du fils prodigue.

Comment réconcilier l'urgence de ces désirs d'évasion et d'écriture avec la figure paternelle? Comment rapprocher la poésie de la musique? Le titre des souvenirs d'enfance le dit sans équivoque: faire jaillir du mot la musique aimée du père (compositeur, hautboïste et saxophoniste amateur), recréer les sonorités, le rythme, les couleurs par le truchement d'un instrument autre, celui de la langue. Ce sera une façon d'affirmer sa fidélité au père, ou tout au moins de tenter de racheter ses trahisons

successives: «*Quand mon père s'est mis en tête de m'embrigader dans sa fanfare, il n'était pas le plus éclairé des maîtres ni le plus inspiré des musiciens [...] Pendant les répétitions [...] j'avais un malin plaisir aux fausses notes qui faisaient pester (ou ricaner) les instrumentistes autour de moi [...] Sans doute mon père subit-il là, en public, la pire humiliation de sa vie. J'en rougis encore*» (p 39, c'est moi qui souligne).

Le Poète coupé en deux s'organise en petits textes munis chacun d'un titre; à considérer la table des matières, on voit se dessiner quelques-unes des préférences, des obsessions ou des angoisses de l'écrivain. «*Seins*», par exemple, est un titre qui revient à quatre reprises, comme «*Femmes*» d'ailleurs. L'univers féminin n'est battu que par le mot «*Musique*», on s'en était douté, qui revient, lui, à six reprises. «*Seins 1*» raconte la constitution d'un tabou (le corps de la mère) avec, corollaire obligé pour une nature aussi rebelle que celle du poète, la fascination de la transgression. L'enfant, agacé

par le peigne, repousse sa mère en s'appuyant sur ses seins, s'attirant aussitôt une sévère réprimande. «*Je n'ai jamais recommencé*. Je crois que c'est là mon premier souvenir d'enfance» (p. 18, c'est moi qui souligne).

Sept chapitres intitulés «*Anecdote*» émaillent le livre, rappelant le bonheur du récit chez Voisard, qui manie aussi bien la prose que les vers. Pour s'en

convaincre, les lecteurs peuvent se reporter à la bibliographie très complète qui ferme le volume et constitue un apport précieux à la critique. Grâce en soient rendues à Bernard Campiche!

Le livre se clôt sur une «*Lettre à mon père qui ne m'a connu qu'en chenapan et en père de famille*». Ce père «*inouvable*» en effet

n'a, de son côté, jamais reconnu, en ce fils rebelle, le poète qu'il était dès l'enfance, et n'a pas voulu, ou n'a pas pu entendre l'autre sorte de musique qui émanait de lui, «*cette Poésie [qui] deviendrait pour [lui], familier des échappées buissonnières, la fugue interminable qui [l']anime jusqu'en un âge proclamé respectable*» (p. 145). Autre regret que rien ne viendra apaiser.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1955#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis363.html>
3. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a141.html>
4. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2000/20001272.html>
5. <http://www.bk.admin.ch/themen/planung/04622/index.html?lang=fr>
6. <http://www.roger-nordmann.ch/CRIS/>
7. <http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/motmusique.html>
8. <http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/poete%E2%80%93coupe%E2%80%93en%E2%80%93deux.html>
9. <http://www.domainepublic.ch/articles/19317>
10. <http://www.economist.com/node/21550246>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/19669>
12. http://blogs.wsj.com/deals/2012/05/11/j-p-morgan-volcker-atms-and-more/?mod=yahoo_hs
13. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ea4a1a66-7399-11e1-9d5d-10dc3515e43a>
14. <http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/Wie-Medien-Communiquees-blindlings-nachplappern>
15. <http://www.parlament.ch/f/mm/2012/Pages/mm-sgk-n-2012-04-27.aspx>
16. http://www.hebdo.ch/ces_liberaux_qui_ont_peur_de_passer_aux_38630_.html
17. http://fr.wikipedia.org/wiki/Oracle_grec
18. <http://www.futurict.eu/>